

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

BREVET DES MÉTIERS D'ART

SESSION 2023

HISTOIRE – GEOGRAPHIE – ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Coefficient : 2,5

Indications sur les attentes

Le règlement d'examen (Arrêté du 17 juin 2020 paru au *BOEN* du 10 juillet 2020) précise que la sous-épreuve d'histoire-géographie vise à « vérifier les compétences du candidat à :

- maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser (HG) ;
- s'appropriier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier (HG) ;
- construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC) ;
- mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (HG-EMC) ;
- mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC). »

L'épreuve comporte trois parties, notées respectivement sur 6, 8 et 6 points. Cette répartition est immuable.

Dans cette perspective, il apparaît important que les correcteurs prennent en compte les recommandations suivantes :

- le barème de correction est un barème cumulatif : la note maximale est délivrée lorsque la réponse du candidat est pertinente au regard de la question posée.
- l'ensemble de l'échelle de notation doit être utilisée ; c'est ainsi qu'une très bonne copie peut obtenir la note de 20/20 et qu'une très mauvaise copie est sanctionnée par une note très basse.
- il est nécessaire de rédiger une appréciation générale circonstanciée et de porter une marque ou une appréciation en face de chaque exercice de façon à ce qu'il soit visible que tout a été évalué.

Les indications sur les attentes précisent pour chaque partie du sujet, des **éléments attendus** (capacités, connaissances, etc.), le cas échéant, des éléments à **valoriser**.

- **Les éléments attendus** sont ceux qui doivent être retrouvés dans la copie d'un candidat à l'issue d'un cycle de scolarité.

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : PF C 2306-FGH HGEMC 1	1/8

- **Les éléments à valoriser** portent sur des contenus et des qualités qui ne sont pas attendus d'un candidat pour le niveau d'examen donné. Ils ne sont pas nécessaires pour obtenir la note maximale. Ils compensent d'éventuelles faiblesses et permettent l'attribution de points supplémentaires par rapport à la note globale attribuée à la copie. Le nombre de points de valorisation doit clairement apparaître sur la copie (à côté de la note initialement donnée et avant l'addition du total des points).

**Grille nationale d'évaluation de la sous-épreuve d'histoire-géographie
et enseignement moral et civique au baccalauréat professionnel.
Grille parue au BOEN n°47 du 16 décembre 2021.**

Parties	Exercices	Principales compétences évaluées
Première partie (histoire ou géographie) / 6 points	Questions à réponses courtes en histoire ou en géographie	- maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : se repérer et contextualiser ; - mémoriser et s'approprier les notions ;
Deuxième partie (histoire ou géographie) /8 points	Questions sur documents	- s'approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier ; - mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement ; - mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République.
Troisième partie (EMC) /6 points	Analyse d'une situation à partir d'un dossier documentaire	- construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme ; - mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement ; - mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République.

Première partie : Histoire (6 points)

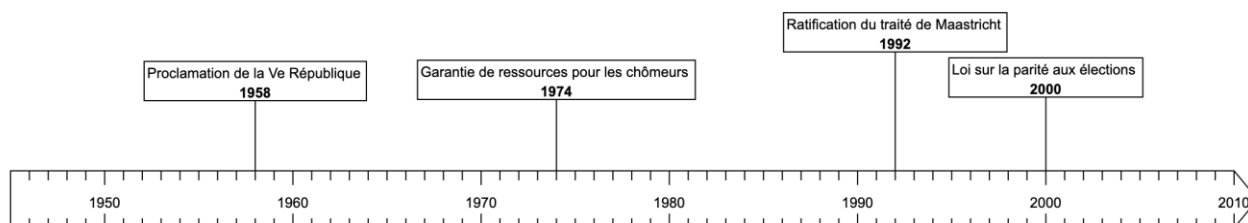
Thème 2 : Vivre en France en démocratie depuis 1945.

Compétence évaluée : Maîtriser et utiliser des repères chronologiques (3 points)

Question 1 : placez les repères suivants sur la frise chronologique (**annexe 1 page 3/14 à rendre avec la copie**) :

- Loi sur la parité aux élections.
- Proclamation de la V^e République.
- Garantie de ressources pour les chômeurs.
- Ratification du traité de Maastricht.

Réponse attendue :



Question 2 : définissez la notion de démocratie libérale.

Réponse possible : la démocratie libérale est un système politique fondé sur la séparation des pouvoirs, des élections libres au suffrage universel avec plusieurs partis politiques, et le respect des libertés et droits fondamentaux (liberté d'expression, liberté d'opinion...)

Compétence évaluée : S'approprier les démarches historiques (3 points)

Question 3 : présentez, dans un texte d'une dizaine de lignes, une réforme institutionnelle parmi les réformes suivantes, en précisant le contexte, les acteurs et les objectifs.

- L'élection du Président de la République au suffrage universel direct.
- Le droit de vote à 18 ans.
- La décentralisation.
- Le quinquennat.
- La charte de l'environnement.

Réponse possible :

<i>Réforme institutionnelle</i>	<i>Contexte</i>	<i>Acteurs</i>	<i>Objectifs</i>
<i>L'élection du Président de la République au</i>	<i>1962 (4 ans après la proclamation de la V^e République) Par referendum</i>	<i>Général de Gaulle (Président de la République)</i>	<i>Renforcer la légitimité du Président de la République</i>

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités

Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique

Repère de l'épreuve : PF C 2306-FGH HGEMC 1

3/8

<i>suffrage universel direct</i>			
<i>Le droit de vote à 18 ans</i>	1974 <i>Une des premières mesures prises par le nouveau président de la République</i> 6 ans après mai 1968	<i>Valéry Giscard d'Estaing (alors le plus jeune Président de la République en fonction)</i>	- Donner plus d'importance à la jeunesse = s'adapter aux changements sociaux - Se conformer à ce qui existait dans les autres pays européens
<i>La décentralisation</i>	<i>Des premières lois (1982) à la réforme constitutionnelle de 2003</i>	<i>L'État, les collectivités territoriales.</i> <i>F. Mitterrand, Gaston Defferre</i>	- S'ajuster au mieux aux initiatives et aux besoins locaux - Responsabiliser les autorités élues.
<i>Le quinquennat</i>	2000 <i>Par référendum</i> 3 cohabitations successives (Mitterrand/Chirac 1986-1988 – Mitterrand/Balladur 1993-1995 – Chirac/Jospin 1997-2002)	<i>Jacques Chirac</i>	- S'ajuster à la durée du mandat des autres grandes puissances - Diminuer les risques de périodes de cohabitation en alignant la durée du mandat présidentiel sur celle du mandat des députés
<i>La charte de l'environnement</i>	2004 <i>Réforme constitutionnelle en 2005</i>	<i>Jacques Chirac</i>	- Vivre dans un environnement équilibré et respectueux de sa santé - Pollueur-payeur - Principe de prévention - Principe de précaution

Deuxième partie : Géographie (8 points)

Thème 1 : Les sociétés et les risques : anticiper, réagir, se coordonner et s'adapter

Capacités évaluées :

- *Situer un risque naturel dans son contexte et justifier l'organisation de sa gestion.*
- *Mener et construire une démarche géographique et la justifier.*

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : PF C 2306-FGH HGEMC 1	4/8

Sujet : Haïti, un territoire confronté aux risques

Questions et réponses possibles

Question 1 : identifiez les risques majeurs auxquels Haïti est confronté. (Documents 1, 2 et 3).

Réponse possible : Haïti est exposé aux tremblements de terre (2010, 2021), aux cyclones (Matthew en 2016) ainsi qu'aux risques d'inondation, de submersion marine/tsunami et de mouvement de terrain.

Question 2 : décrivez et expliquez les conséquences des catastrophes qui se sont produites à Haïti depuis 2010. (Documents 1 et 2)

Réponse possible : Depuis 2010, Haïti a connu une série de catastrophes, « les unes après les autres » (document 1) : deux séismes (2010 et 2018) et un cyclone, le cyclone Matthew (2016).

Ces catastrophes ont été meurtrières tout particulièrement en 2010 avec un séisme qui a causé 200 000 morts ; Le bilan humain du séisme de 2018 n'apparaît pas dans le document 1 car les faits viennent de se produire mais il apparaît comme « mortel », des estimations avancent « des milliers de victimes ». Les séismes et cyclones détruisent les infrastructures du pays : les routes, l'habitat, les cultures. Le cyclone Matthew a impacté 2,1 millions de personnes. Le bilan humain du cyclone n'est pas précisé dans les documents mais les nombreuses destructions (120.000 maisons endommagées ou détruites, hébergement de plus de 140.000 personnes dans des abris temporaires) sont évoquées ; ces destructions peuvent s'expliquer par la fragilité des ouvrages en béton (fragilisés par les séismes) et par l'absence de normes de construction. Le cyclone a aussi détruit les récoltes dans les zones les plus touchées par les vents violents et les pluies diluviennes.

Question 3 : expliquez la vulnérabilité d'Haïti en décrivant sa situation politique, économique et sociale. (Documents 1 et 2)

Réponse possible : La vulnérabilité d'Haïti peut s'expliquer par de multiples facteurs :

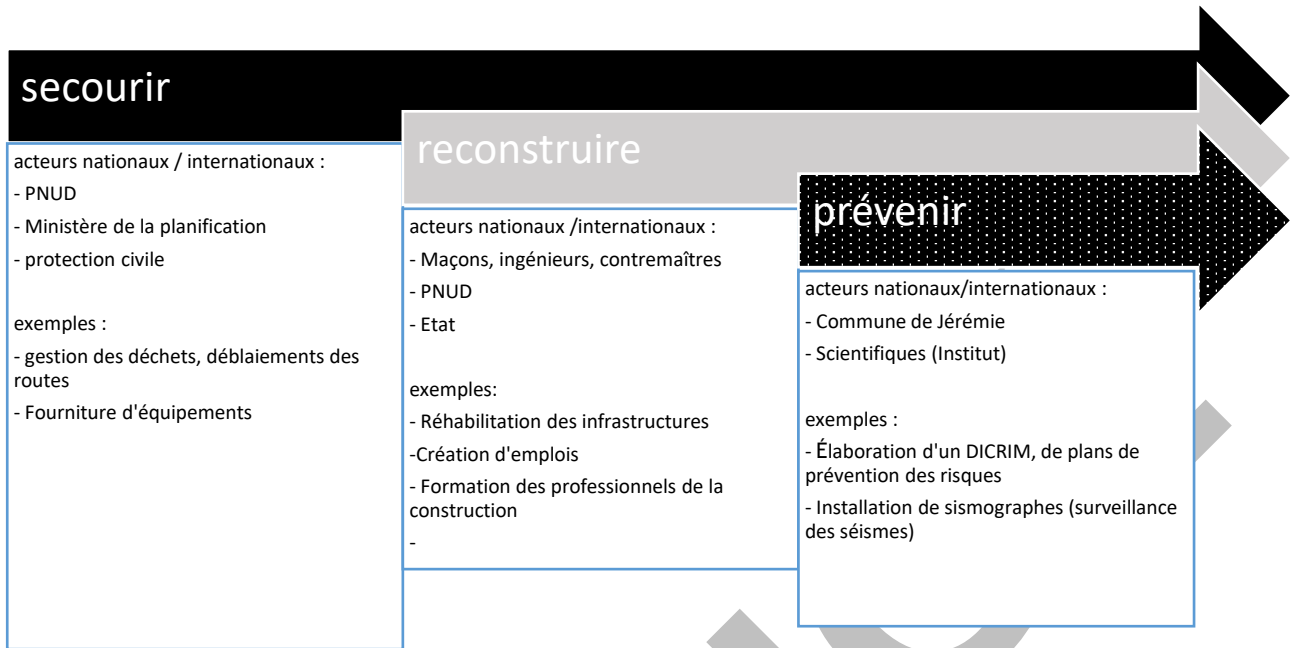
- *Politiques : corruption et agitation/instabilité politique (assassinat du président Jovenel Moïse) qui « entravent les efforts de réédification » ; dans ce contexte, la corruption explique le non-respect des règles de construction, le détournement des aides...*
- *Économiques et sociales : pays parmi les plus pauvres de la planète (IDH très faible) avec une population exposée aux chômage et à des difficultés extrêmes (avec des revenus inférieurs à 1,23\$ par jour).*

Élément de valorisation : le bassin caraïbe est exposé aux risques sismiques.

Question 4 : complétez le schéma (**annexe 2 page 9/14 à rendre avec la copie**) en indiquant les acteurs et les exemples de la gestion des risques à Haïti. (Documents 1, 2 et 3).

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : PF C 2306-FGH HGEMC 1	5/8

Réponse possible :



Question 5 : justifiez l'affirmation suivante en une dizaine de lignes: « Les sociétés humaines sont différemment exposées et préparées aux risques ». Vous indiquerez les acteurs, leur mission de gestion des risques en vous appuyant sur l'exemple d'Haïti ou tout autre exemple de votre choix.

Réponse possible : on attend du candidat une différenciation entre les pays développés et les pays en voie de développement. Ceux-ci sont très exposés aux aléas et sont surtout plus vulnérables du fait de leur faible niveau de développement (fragilités politiques, économiques, sociales...) et de l'importance des enjeux (forte densité de population, urbanisation...). La gestion des risques est moins intégrée dans les politiques publiques (prévision, prévention, gestion de crise) ; les réseaux d'experts sont moins développés. La communauté internationale (ONU, États, ONG, associations...) apporte son concours pour aider les États touchés par une catastrophe à se reconstruire (solidarité) et pour accompagner leur développement et leur capacité à gérer plus efficacement les risques.

Éléments de valorisation :

- *Pertinence de l'exemple développé pour illustrer la réponse.*
- *Mention pertinente des missions assurées par différents acteurs.*
- *Mobilisation des notions de risque systémique, de résilience.*

Troisième partie : Enseignement moral et civique (6 points)

Compétences :

- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme.
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement.
- Respecter autrui et la pluralité des points de vue.

Thème : s'engager et débattre en démocratie autour des défis de société

Sujet :

L'usage des réseaux sociaux : un enjeu de société

Questions et réponses possibles

Question 1 : définissez ce qu'est le cyber harcèlement et précisez les peines encourues par les cyber harceleurs. (Documents 1 et 3)

Réponse possible :

Le candidat utilise l'extrait du code pénal et en conduit une lecture fine. Il croise avec le document 3 qui présente une affiche du MENJ qui informe sur les risques (« blesse », « tue »)

- Le cyber harcèlement est une forme de harcèlement. C'est l'utilisation de l'outil numérique à des fins d'agression répétée « ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale » [de la personne visée] (extrait de la loi). Cette altération peut conduire à des suicides des personnes harcelées (document 3).

- Les peines encourues sont de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende quand il y a incapacité totale de travail supérieure à huit jours et lorsque les agressions ont été commises avec un support numérique. (Les peines sont aggravées si les faits sont commis sur mineurs ou personnes vulnérables, en présence de mineurs : trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende).

Question 2 : expliquez le passage souligné dans le document 2 : « De toute évidence, les outils techniques existent aujourd'hui pour identifier les auteurs de propos répréhensibles. La question qui se pose semble donc plutôt être celle d'une levée du pseudonymat, qui n'est pas sans poser des questions de fond, relatives notamment au respect de la vie privée ».

Réponse possible : Il n'y a pas d'anonymat sur Internet car les autorités disposent des outils techniques pour identifier un individu sur Internet (avec l'adresse IP). Toutefois, cette levée d'identité est encadrée par le droit (cf. la justice doit l'autoriser). Le réel enjeu est celui du pseudonymat, qui consiste à utiliser un pseudonyme pour s'exprimer sur Internet (= les réseaux sociaux). Le pseudonymat donne un sentiment d'impunité illusoire car des individus utilisent leur pseudo pour tenir des propos haineux, discriminatoires, diffamatoires et

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : PF C 2306-FGH HGEMC 1	7/8

harceler d'autres usagers qui tombent sous le coup de la loi. Toutefois, le pseudonymat permet aussi de s'exprimer librement et est protecteur pour ceux qui veulent protéger leur vie familiale ou professionnelle (la question des lanceurs d'alerte).

Éléments de valorisation :

- Toute citation ou explication s'appuyant sur des exemples précis.

Question 3 : identifiez le message porté par l'affiche du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. (Document 3)

Réponse possible : L'affiche montre l'ambivalence des réseaux sociaux. Ils sont un lieu d'échange où l'on peut complimenter un camarade mais aussi un lieu où l'on peut blesser (voire tuer) une personne en portant atteinte à sa réputation, en la harcelant moralement. Mais au-delà du cyber harcèlement, il y a le harcèlement (dans la cour de récréation, dans la classe, à la sortie de l'école). Le ministère a mis en place une ligne téléphonique pour accueillir la parole des personnes victimes de harcèlement ou des personnes témoins de tels actes. Une campagne d'information dans les écoles et les collèges a été organisée mobilisant les chefs d'établissement, les professeurs, les CPE, les surveillants pour rendre les élèves acteurs de la lutte contre le harcèlement scolaire.

Valorisation :

L'évocation du programme PHARE, nom donné au programme de prévention (avec une journée dédiée à la lutte contre le harcèlement) ou de tout exemple pertinent apporté par le candidat.

Question 4 : au sein de votre lycée, vous organisez une campagne de sensibilisation sur le bon usage des réseaux sociaux. Que présentez-vous à vos camarades (informations utiles, loi en vigueur, précautions et règles d'usage, etc.) ? Répondez à cette question dans un texte d'une quinzaine de lignes.

Réponse possible :

On attend du candidat qu'il puisse donner des conseils :

- Sur le choix du réseau social, sur ce que l'on affiche sur son réseau social (les informations auxquelles on donne accès, celles qui sont protégées par exemple),
- Sur le respect des lois (cf. la liberté d'expression ne signifie pas avoir le droit d'insulter, de tenir des propos diffamatoires ou de harceler...). Le Code pénal punit le harcèlement commis à l'encontre d'une personne sur les réseaux sociaux.
- Sur le devoir de signaler aux autorités de police toute menace portée à l'encontre de personnes ou tout crime commis (images pédopornographiques, images de viols diffusées sur les réseaux par exemple).

Éléments de valorisation :

- Toute justification qui s'appuie sur des exemples précis vus en cours ou sur des connaissances personnelles ou l'actualité.
- On valorisera le candidat qui fait un effort de présentation (listes numérotées par exemple, des slogans également peuvent être utilisés).

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : PF C 2306-FGH HGEMC 1	8/8